



Stéphanie RIST

Ministre de la Santé, des Familles, de
l'Autonomie et des Personnes
handicapées
14, avenue Duquesne
75007 Paris

Réf. 89-26 OR.CM

Paris, le 21 octobre 2026

Madame la Ministre,

Nous souhaitons attirer votre attention sur le projet de transfert du remboursement des cures thermales conventionnées de l'Assurance maladie en direction des complémentaires santé.

Comme vous le savez, les établissements thermaux sont intimement liés aux territoires de montagne. Grâce à leurs ressources naturelles et à un savoir-faire développé depuis plusieurs siècles, les massifs français accueillent aujourd'hui la moitié des stations thermales, qui participent pleinement à l'identité et à l'attractivité de nos territoires. Des Pyrénées aux Alpes, dans le Massif central, la Corse, le Jura ou les Vosges, le thermalisme constitue une activité structurante pour de nombreuses communes.

Un transfert vers les complémentaires santé dès 2027 constituerait une menace majeure pour l'avenir du thermalisme français, et tout particulièrement pour les territoires de montagne, auxquels cette activité est historiquement et économiquement étroitement liée.

Il y a plusieurs mois seulement, et au regard de l'importance du secteur et de sa dépendance au remboursement par l'Assurance maladie, le Gouvernement a demandé à la Haute Autorité de santé (HAS) d'évaluer le service médical rendu des cures thermales afin de pouvoir fonder ses choix de remboursement sur des éléments quantifiables. Les conclusions de la HAS ne sont attendues qu'à la fin de l'année 2027 au plus tôt.

Il nous paraît donc primordiale d'attendre *a minima* les conclusions de la HAS avant toute nouvelle prise de décision, au risque de fragiliser encore tout un secteur, comme le Gouvernement s'y était engagé.

Par ailleurs, le transfert envisagé soulève d'importantes interrogations quant à l'égalité d'accès aux soins. La prise en charge des cures thermales par l'Assurance maladie garantit aujourd'hui un cadre national de remboursement. Son transfert aux complémentaires pourrait introduire des disparités importantes selon les contrats souscrits et les capacités financières des patients, au risque de réduire la fréquentation des établissements thermaux et de fragiliser leur équilibre économique.

ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE DE LA MONTAGNE

7, rue de Bourgogne - 75007 paris | Tél. : 33 (0)1 45 22 15 13

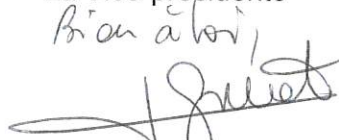
Courriel : contact@anem.org | www.anem.org |    

Numéro de TVA intracommunautaire : FR91332211317 | SIREN : 332 211 317 | NAF 9499Z | Mentions légales

Nous sommes pleinement conscients des contraintes qui pèsent sur les finances de notre système de santé et de la nécessité d'en assurer la pérennité. Pour autant, les économies éventuellement recherchées ne sauraient être appréciées sans fondement scientifique indiscutable et sans tenir compte de leurs conséquences sanitaires, économiques et territoriales.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

La Vice-présidente

Bien à toi,


Justine GRUET
Députée du Jura

Le Secrétaire général

Amilis.


Xavier ROSEREN
Député de la Haute-Savoie

La Présidente

Amilis.


Frédérique ESPAGNAC
Sénatrice des Pyrénées-Atlantiques